

SOIRANS

N°22 Juill./Aout 2013

INFO

LA LETTRE DU MAIRE

Fleurissement, respect de l'environnement, tri des déchets : un engagement fort et une action collective

Nos efforts en matière de fleurissement, d'accueil, en un mot de qualité de la vie, sont reconnus et ils l'ont encore été officiellement lors de l'inauguration de la liaison douce entre le centre-village et le quartier du Canal via la passerelle sur l'Arnison. Ils ont également été couronnés et récompensés par une troisième place au concours départemental des villages fleuris 2012.

Il est indéniable que cela nous incite à persévérer et à progresser. Plus que jamais, nous misons sur les vertus du fleurissement qui, par extension, est aussi synonyme de développement durable,

de préservation du milieu naturel et de valorisation de nos espaces publics. Cette réussite est non seulement le fruit du travail de notre employé communal Gérard Tournier, de Martine Garrot, Conseillère municipale et Présidente de la commission du fleurissement et de Bernard Bouju, Adjoint aux travaux et à l'environnement, mais aussi des efforts réalisés par vous tous qui, en fleurissant les abords de votre maison avec talent et créativité, participez à l'embellissement du village. Le 9 juillet la commission départementale visite notre Commune, nous lui réservons bien sûr le meilleur accueil possible.

L'engagement à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires conduit à faire un désherbage manuel ou mécanique qui entraîne parfois la persistance ou le retour régulier des mauvaises herbes dans les massifs, sur les trottoirs et sur les espaces publics. Il faut donc s'habituer à voir un peu plus d'herbes qu'auparavant. Chacun d'entre vous peut également s'associer à notre démarche en désherbant, par exemple, le trottoir ou le massif situé devant sa maison ; nous vous en remercions.

La redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères soulève toujours des interrogations et des contestations ; c'est un passage obligé pour les collectivités qui gèrent les services de collecte et de traitement des déchets, selon un principe défini par le Grenelle de l'Environnement qui veut que chaque foyer réduise ses déchets et paye à leur juste niveau les services auxquels il a accès. Il y a des effets pervers et des ajustements seront nécessaires, mais attention aux tracts malveillants qui circulent et qui incitent à l'incivisme et véhiculent des informations fausses (lire en page intérieure).

Pour terminer, je vous invite à participer aux animations du 14 juillet organisées par la Commune et les associations et vous souhaite à toutes et à tous un excellent été ensoleillé et d'agréables vacances en famille.



Jean-Paul VADOT
Maire de Soirans

Président de la Communauté
de Communes Auxonne Val de Saône

SECRETARIAT DE MAIRIE

Du 17 juillet au 31 Août le Secrétariat de Mairie sera ouvert uniquement

le MERCREDI DE 16 H 30 à 18 H 30

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

En Juillet et Août la Bibliothèque est ouverte uniquement

le MARDI DE 16 H 30 à 19 H 00



Lectures Estivales

Vous retrouverez, **à partir du 30 juin**, les baluchons de l'été, une sélection surprise d'ouvrages (romans, documentaires, BD, livres de cuisine, contes...mais aussi albums pour enfants) autour d'un même thème. On choisit, on emprunte,

on découvre, et si on le désire, on vient partager ses impressions lors d'un « apéro-littéraire » au mois de septembre.

Bonnes vacances à tous

L'équipe de la bibliothèque

Dans ce numéro

- | | |
|--|------|
| - Compte rendu du conseil | P. 2 |
| - Redevance incitative - Habitat | P. 2 |
| - Inauguration liaison douce - Echos d'École | P. 3 |
| - 14 juillet - Abri-bus - Rentrée | P. 4 |

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Juin & Juillet 2013

Le Conseil municipal :

- **A organisé** les animations de la Fête Nationale (13 et 14 juillet),

- **A approuvé** une nouvelle convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat (Direction départementale des Territoires), au titre de l'année 2013 : conseil en aménagement et habitat, gestion de la voirie, entretien et modernisation des voies,

- **A approuvé** la dernière mise à jour du tableau de classement de la voirie communale, pour un total de 2 365 mètres,

- **A pris acte** des ventes de bois de juin 2013, **a approuvé** le programme d'exploitation de différentes parcelles forestières : n° 2 et 3 en 2014 et 2015 (affouages, vente de futaies et reboisement) ; n° 8 et 10 en 2013 et 2014 (affouages, vente de futaies et reboisement) ; n° 35 et 40 (taillis et houppliers, vente à un professionnel) ; n° 36 en 2014 et 2015 (chemins



d'exploitation, vente de futaies) ; n° 37 en 2013/2014 (emprise en bordure de sommière) ; n° 38c en 2014 (éclaircies, chemins d'exploitation, au prix de 1.50 € / stère) et **a ajourné** l'exploitation des coupes n° 32 et 33 pour un passage en 2016 et n° 12 pour un passage en 2018,

- **A décidé**, par dérogation au plan de gestion du cimetière communal de transformer les concessions trentenaires n° 168 et 169 en concessions perpétuelles,

- **A renouvelé** l'adhésion de la Commune au Syndicat intercommunal « Agence de développement informatique » en charge de la gestion informatique de la collectivité (finances, budget, dématérialisation, élections, ...),

- **A approuvé** le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent (Adjoint technique 2ème classe) à la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône, à hauteur de 19.5 heures hebdomadaires annualisées,

- **A renouvelé** l'autorisation donnée au Maire pour recourir à l'emploi de personnel occasionnel pour couvrir les besoins de remplacement de personnel absent ou en raison de travaux supplémentaires,

- **A fait le point** sur les différents projets en cours et l'avancement des demandes de subvention qui conditionne le lancement des travaux (abri-bus, atelier municipal, logements BBC),

- **A engagé** une réflexion sur le recours éventuel à un contrat d'avenir.

ENVIRONNEMENT / DECHETS : PRECISIONS CONCERNANT LA REDEVANCE INCITATIVE

La Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône a en charge la collecte et le traitement des déchets. Depuis le 1er janvier 2013, la redevance incitative a remplacé la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette redevance incitative ne couvre pas uniquement la collecte des ordures ménagères, mais également leur traitement, ainsi que les coûts des déchèteries et du tri sélectif (vidage des colonnes de tri, traitement du tri,...), d'où l'existence d'une part fixe. La part variable concerne les ordures ménagères ; le fait de mettre la poubelle d'ordures ménagères en bord de rue uniquement quand elle est pleine (une semaine sur deux, sur trois ou sur quatre), évite que quelqu'un vienne ajouter un ou plusieurs sacs dans la poubelle et réduit - c'est le plus important - cette part variable de la redevance. Le camion de collecte continue de passer toutes les semaines (le jeudi matin, très tôt), car le règlement sanitaire départemental l'y oblige pour l'instant. L'objectif, à terme, est de réduire le nombre de passages du camion de collecte, mais d'ores et déjà les économies de transport sont réelles, car un seul camion, au cours d'une même tournée, collecte déjà deux fois plus de villages qu'auparavant et va donc deux fois moins à l'incinérateur situé au nord de Dijon, ce qui coûte également moins cher. Si les économies se confirment cela aura des conséquences positives sur les facturations des années à venir. Par ailleurs, en 2014, les dates de facturation seront probablement déplacées, à terme échu en juin et décem-

bre, les moyens de paiement évolueront et la mensualisation sera développée.

Cette redevance a eu, malheureusement, des effets pervers, liés aux inégalités des bases fiscales du foncier bâti qui servaient de référence auparavant ; entraînant de fortes augmentations pour certaines familles. On ne peut que le regretter.

Quant aux différents tracts qui circulent, ils donnent des informations fausses ou erronées et incitent à l'incivisme :

- **il n'est pas prévu** de distribuer des bacs jaunes pour le tri, c'est trop coûteux pour l'instant, compte tenu de la réduction des subventions d'accompagnement,

- **le coût du tri**, après prise en compte des dépenses et des recettes, n'est pas plus cher à Auxonne que dans les Communes rurales et **tend progressivement vers 0** ; il faut donc trier, composter et recycler toujours davantage,

- **l'incitation à un paiement partiel d'une facture est illicite** ; des poursuites seront engagées par le Trésor Public, chargé du recouvrement de la redevance.

Et toujours un grand merci à tous ceux qui s'impliquent dans les gestes quotidiens de tri et de réduction des déchets.

Renseignements : Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône - Service Environnement - ruelle de Richebourg - 21130 AUXONNE

Tél. 03 80 27 03 20 avds.redevance-incidente@orange.fr
www.cc-auxonnevaldesaone.fr



SUBVENTIONS

La prochaine permanence tenue par le Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat – PACT aura lieu le MERCREDI 17 JUILLET 2013, de 16 h 30 à 18 h 00, à la Mairie de Soirans.

A cette permanence, les propriétaires occupants comme les propriétaires bailleurs ou porteurs de projet locatif pourront obtenir toutes les informations utiles sur les possibilités de financement des travaux, des conseils administratifs, juridiques et techniques et bénéficier également d'une assistance pour la constitution des dossiers de demande de subventions. Un tout nouveau dispositif d'aides à la réalisation de travaux d'économies d'énergies est

disponible. N'hésitez pas à venir vous renseigner ! Les propriétaires peuvent également contacter les techniciens du CDAH / PACT au **03.80.60.83.15**.



INAUGURATION DE LA LIAISON DOUCE ENTRE LE CENTRE-VILLAGE ET LE QUARTIER DU CANAL

Un jardin, même tout petit, c'est la porte du paradis. Marie Angel

Dernièrement a eu lieu l'inauguration de la liaison verte, douce, piétonne et cyclable qui relie le centre-village au quartier de la rue du Canal et à l'Arboretum, via le chemin des planches, la passerelle sur l'Arnison et un cheminement le long de la rivière. Ce nouvel équipement valorise un espace naturel pré-existant et sécurise les déplacements à pied ou en vélo entre les deux quartiers. C'est un lieu privilégié pour un moment de tranquillité, de détente et de découverte, qui est inscrit dans le réseau national **des JARDINS DE NOE**. Cela permet à la Commune de mener une action de préservation de la biodiversité en s'engageant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires, à conserver des friches, à installer des nichoirs et une ruche, à planter de la jachère fleurie, ...

Des informations renouvelables sous forme de fiches, permettent également d'apporter des ressources pédagogiques au public, aux enfants des écoles, à tous les amateurs de faune et de flore diversifiées. Un verger complète les aménagements.

Cette liaison s'est inscrite dans les priorités communales fixées pour 2012 en matière de sécurité et de santé, avec l'installation de 3 radars pédagogiques, la sécurisation des abords de l'école, l'achèvement des aménagements d'accessibilité des bâtiments publics communaux et de la voirie, l'installation d'un défibrillateur cardiaque sur le parvis de la Mairie.

Le coût de réalisation est d'environ 30 000 € HT, comprenant l'acquisition d'une bande de terrain le long de la rivière. Les travaux ont été réalisés par deux entreprises locales : VDS Paysage de Soirans pour le cheminement, ses abords et les plantations et la Serrurerie Lanaud d'Auxonne pour la restauration complète et la mise aux normes d'accessibilité de la passerelle. Le projet a bénéficié de plusieurs subventions : de l'Etat tout d'abord, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, soit 6 454 €, puisque la liaison sécurise les déplacements entre le centre-village et la rue du Canal ; ensuite du Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénateur François Patriat qui a soutenu ce projet, soit 10 000 € ; enfin, l'association syndicale autorisée de l'Arnison, association des propriétaires riverains de l'Arnison et de ses affluents qui a accordé une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour la restauration de la passerelle.

La création de liaisons douces entre les quartiers du village sera poursuivie ; le prochain projet est en cours le long de la RD 905 au droit du futur lotissement Les jardins d'Oz, entre l'ouest du village et le centre-village, un autre est prévu entre les écoles, la rivière Arnison et le quartier de l'Eglise. Nous avons également des emplacements réservés dans le Plan Local d'Urbanisme pour des liaisons futures entre le centre village et les nouveaux quartiers à venir.



GESTION DES ECOLES : décisions du Comité syndical du SIVOS

1) Report de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires à septembre 2014 compte tenu de la complexité des modalités de mise en œuvre, notamment l'harmonisation des contraintes des différents partenaires : enseignants pour l'organisation du temps scolaire, Conseil Général pour les transports, Communauté de Communes pour l'accueil périscolaire, la restauration scolaire et la mise en d'activités complémentaires,

2) Approbation du Budget Primitif 2013 :

- Section de Fonctionnement, équilibrée à 147 225 €
- Section d'investissement, équilibrée à 27 051 €
- Total Budget Primitif, équilibré à **174 276 €**.

La participation globale des Communes de Pluvet, Soirans et Tréclun s'élève à 134 608 €, soit environ 750 € par enfant scolarisé.

3) Approbation du Compte administratif et du Compte de Gestion 2012 :

- Dépenses de l'exercice (fonctionnement et investissement = 135 119,04 €
- Recettes de l'exercice (fonctionnement et investissement = 170 745,01 €

➤ Déficits reportés (années antérieures) = 23 008,64 €

➤ Excédent de clôture = **12 617,33 €**

4) Attribution d'un fonds de concours de 1 500 € à la Commune de Tréclun, pour les travaux de restauration et de mise en sécurité du portail de la cour d'école de Tréclun,

5) Décision de réaliser les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité de l'Ecole de Pluvet, compte tenu de la subvention accordée par l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux), malgré l'absence de subvention du Conseil Général.



Kermesse des Écoles à Soirans.

FETE NATIONALE : 14 JUILLET 2013

Les cérémonies de la Fête Nationale se dérouleront les 13 et 14 juillet selon le programme présenté ci-dessous. Elles sont organisées en partenariat avec le Foyer Rural.



SAMEDI 13 JUILLET - soirée Parvis de la Mairie et Place du Meix de la Cure

- à partir de 21 h 30 : accueil, buvette, ambiance musicale, vente de lampions sur le parvis de la Mairie.



- vers 22 h 30 : **DEFILE AUX LAMPIONS** dans les rues du village (départ devant la Mairie),
puis vers 23 h : **FEU D'ARTIFICE** devant la Mairie

DIMANCHE 14 JUILLET - 11 h Parvis de la Mairie

- VIN D'HONNEUR

- **DISTRIBUTION DE LOTS** pour les personnes de plus de 65 ans, de **JOUETS et de Bonbons** pour les enfants, jusqu'à 12 ans et **TOMBOLA GRATUITE** pour les dames et les jeunes filles habitant la Commune.



UN NOUVEL ABRI-BUS DEVANT LA MAIRIE

Un nouvel abri-bus, sous la forme d'un préau à ossature bois va être installé Grande-rue, en face de la Mairie, en bordure de la place publique du Meix de la Cure. Il va permettre de supprimer celui situé à hauteur du 2 Grande-rue, mal adapté, vétuste et source de nuisances pour les riverains qui sont installés à proximité immédiate. Ce nouvel abri-bus donnera de la cohérence aux aménagements déjà réalisés devant la Mairie, puisqu'un arrêt est déjà matérialisé et qu'il est utilisé pour l'arrêt des bus qui desservent les écoles primaires et élémentaires,

ainsi que le Collège de Genlis. La plateforme sera réalisée prochainement et l'installation du nouvel abri-bus interviendra d'ici la fin de l'été. Très prochainement l'ancien abri-bus sera également démol.

RECENSEMENT DES CLASSES

Tous les garçons et les filles doivent se faire recenser **au cours du trimestre où ils atteignent 16 ans**. Ce recensement est obligatoire et le récépissé délivré lors de **cette inscription est indispensable pour passer les examens (baccalauréat, ...)** et **le permis de conduire**. En l'absence de recensement à 16 ans, il faut attendre l'âge de 18 ans pour régulariser la situation.

En 2012 sont recensés les jeunes nés en 1997.
Inscriptions en Mairie.

POUR BIEN PREPARER LA RENTREE

L'accueil périscolaire, la restauration scolaire et l'accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances sont organisés par le service « enfance » de la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône. **La formation musicale, l'apprentissage d'un instrument de musique**, l'intégration d'une chorale ou d'un ensemble instrumental, **les cours de danse (classique, modern jazz, hip-hop)** sont proposés par l'Ecole de musique et de danse intercommunale.

Inscriptions, tarifs, renseignements : Communauté de Communes Auxonne Val de Saône au 03 80 27 03 20
www.cc-auxonnevaldesaone.fr



SERVICES MUNICIPAUX - Site : www.mairie-soirans.fr

- Secrétariat de Mairie : Mercredi 16 h 30 - 18 h 30 / Samedi 9 h 30 - 11 h 30
Tél. 03 80 39 43 58 - Télécopie : 03 80 39 04 96 - Courriel : mairie.soirans@wanadoo.fr
- Secrétariat SIVOS (écoles) : Jeudi matin, à la Mairie - Courriel : sivos.pluvetsoiranstreclun@orange.fr
- Bibliothèque : Mardi 16 h 30 - 19 h / Samedi 10 h - 11 h 30
Tél. 03 80 39 43 58 - Courriel : bibliotheque.soirans@wanadoo.fr

SERVICES INTERCOMMUNAUx - Site : www.cc-auxonnevaldesaone.fr

- Accueil périscolaire, restauration scolaire : tous les jours d'école (tél. 03 80 31 48 29)
- Centre de loisirs : mercredi et vacances scolaires
- Crèche, halte-garderie (à Auxonne) : du lundi au vendredi
- Relais Petite Enfance - Assistantes maternelles (itinérant - tél. 03 80 57 37 56 ou 06 46 38 50 33)
- Ecole de musique et de danse (à Auxonne) Tél. 03 80 27 03 20 - Télécopie : 03 80 27 03 21 - Courriel : cdc.avds@wanadoo.fr

Informations, Inscriptions, renseignements, menus : www.cc-auxonnevaldesaone.fr

- Collecte des déchets : jeudi matin, très tôt (le mercredi si le jeudi est férié)
- Déchèteries : Pont et Athée / Tél 06 70 77 45 63

PONT:	Mercredi et Vendredi	14 h à 17 h 45
Chemin de la Tille	Mardi et Samedi	8 h 30 à 11 h 45
ATHÉE:	Mercredi et Vendredi	8 h 30 à 11 h 45
Route de Magny	Mardi et Samedi	14 h à 17 h 45